

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N° 6

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du deux décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT.

Absents excusés : Jean-Marie VERWAERDE, Michèle DRION, Pascale FONTAINE.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de signature par le maire de la convention de fonctionnement « Commune-Communauté d'Agglomération Lens-Liévin » pour l'intégration au réseau des établissements de lecture publique de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Dans le cadre du plan « Territoire Lecture » – Plan « Lecture pour tous » soutenu par la Direction régionale des affaires culturelles, la communauté d'agglomération Lens-Liévin s'est engagée dans la mise en réseau des équipements de lecture publique du territoire sur la base du volontariat des communes.

Le but de cette construction de réseau de médiathèques étant de lutter contre les inégalités territoriales d'accès à la culture, à l'information et aux loisirs en proposant le même niveau de services pour tous les habitants.

Prise en charge de la CALL pour :

- Logiciel commun
- Portail commun
- Installation et maintenance de la RFID (Radio-Identification)
- Fourniture des étiquettes RFID
- Service navette
- Accompagnement et conseils
- Achat et maintenance informatique
- Coordination et mise en œuvre de projets culturels
- Coordination et mise en œuvre de groupes sur les pratiques métier
- Prêt de malles numériques

Engagement de la commune sur :

- Mise à disposition et entretien de locaux dédiés
- Recrutement d'une équipe de professionnels (avec 10 % du temps de travail dédié au réseau)
- Constitution et gestion des collections
- Gratuité universelle
- Allocation d'un budget d'acquisition du fond, du matériel d'équipements et pour le fonctionnement de la médiathèque
- Budget dédié à l'action culturelle
- Mise à disposition d'un accès internet

Convention valable jusqu'au 31 décembre 2029 avec suivi périodique des engagements et dénonciation possible à chaque date anniversaire avec préavis de trois mois.

A cet effet le maire demande au conseil municipal de :

- De l'autoriser à signer la convention de fonctionnement « Commune-Communauté d'Agglomération Lens-Liévin » pour l'intégration au réseau des établissements de lecture publique de la communauté d'agglomération Lens-Liévin.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Christian SPRIMONT

